



BP *Ultimate* - 24 HORAS TT – VILA DE FRONTEIRA

Date: 2024-11-14 Hora: 10:30
Sujet: ADITIFF No.: 2 Document no.: 1:2

De: Comité d'Organisation
Pour: Tous les compétiteurs / Equipages
Págs.: 1

Annexes: 0

Aprovado em 14/11/2024



MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE (nouveau)

Art. 4.5

Pour les véhicules des catégories de promotion A, B et C, les bakets sont autorisées, à condition qu'elles aient été homologuées pour le TT et qu'elles soient en bon état, qu'elles ne présentent pas de déformations ou de coupures et que les points d'attache soient d'origine.

Il en est de même pour les ceintures de sécurité qui doivent avoir un minimum de cinq supports.

Les rails coulissants des bakets d'origine sont autorisés pour autant qu'ils soient fixés aux points d'origine prévus par le constructeur ou fixés à la carrosserie du véhicule conformément à l'art. 283.20 de l'annexe J de 2024. La fixation des bakets aux rails doit être conforme au même article. Les rails coulissants doivent être verrouillés une fois qu'ils ont été ajustés au pilote.

Le Comité d'Organisation



AUTOMÓVEL
CLUB DE PORTUGAL

Rua General Humberto Delgado, 3
2685 - 340 PRIOR VELHO
Tel: 351 219 429 187 Fax: 351 219 429 192
acpmotorsport@acp.pt

